

Carlili en liquidation judiciaire, son fondateur Vincent Moindrot espère une reprise

Lancée en 2015, Carlili a été placée en redressement judiciaire en octobre 2023. Vincent Moindrot, son fondateur, annonce que son entreprise va être placée en liquidation ce vendredi. La startup, qui permet de se faire livrer une voiture de location à domicile, interrompt son activité en espérant un éventuel repreneur.

Temps de lecture : minute

11 janvier 2024

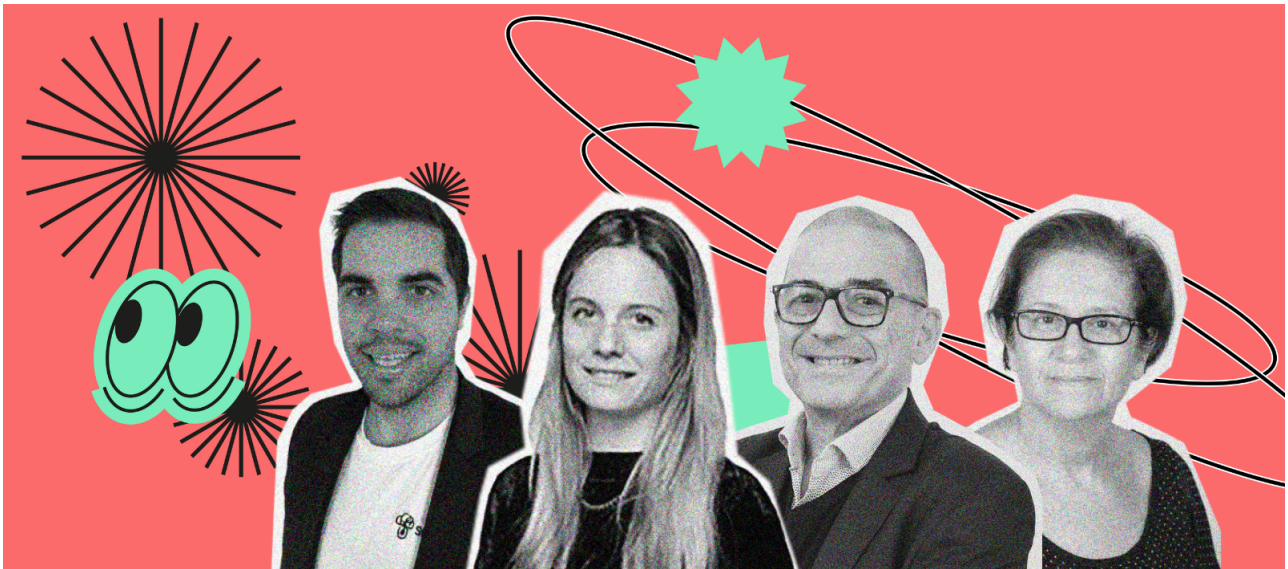
L'aventure de Carlili s'arrête, au moins temporairement. Mise en liquidation judiciaire officiellement ce 12 janvier, la startup doit suspendre temporairement son activité, licencier économiquement l'ensemble de ses salariés et mettre aux enchères les Tesla disponibles à la location au profit des fonds créanciers. Et le passif exigible antérieur au 12 octobre disparaît. C'est ce qu'a annoncé son fondateur, Vincent Moindrot, dans un mail envoyé à ses clients. Dans ce message, il assure avoir tout fait pour trouver une autre solution pour Carlili, qui avait notamment levé 24 millions d'euros en 2022 auprès de la Banque des Territoires et de Demeter Partners - via le Fonds de modernisation écologique des transports.

« Le 12 octobre 2023, lorsque Carlili a été placée en redressement judiciaire, j'ai immédiatement élaboré un plan de continuité pour assurer notre avenir », assure-t-il. Le dirigeant souhaitait alors préserver l'intérêt de ses actionnaires historiques, rembourser les dettes de l'entreprise, garder un maximum d'employés et poursuivre l'activité de Carlili. « Ce plan devait également éviter de faire porter à l'Etat le financement de

tous les licenciements économiques en cas de liquidation. » La stratégie envisagée par Vincent Moindrot nécessitait alors un accord de la part des fonds actionnaires et créanciers de Carlili. « Il s'agissait pour eux de limiter leur perte sur le dossier Carlili en revendant quelques véhicules en priorité pour le financement de la période d'observation puis de revendre le reliquat pour le compte des fonds créanciers. » Les fonds refusant cette proposition, la startup en a élaboré un second. « Nous cherchions un deal préservant leur intérêt. Aucune de nos propositions n'a été retenue par les fonds qui ont préféré une mise aux enchères des véhicules à leur bénéfice avec les risques associés sur la valeur de revente. »

Devant ces refus successifs, Vincent Moindrot a expliqué avoir rencontré le directeur de l'innovation d'un acteur référent du secteur de la location pour envisager un partenariat où Carlili deviendrait simplement un site de réservation quand le partenaire se chargerait de gérer la totalité de la flotte. La proposition également rejetée par les fonds a conduit le dirigeant à envisager un plan de reprise réalisé dans un délai très court. « *Nous avons rendu notre copie à l'administrateur. Même si elle était "hors délai", nous pensions que cette offre passerait auprès du tribunal au vu de son sérieux sur tous les points importants. »* Le tribunal n'a pas retenu l'offre de reprise et prononcé la liquidation judiciaire. "Je dois le dire, il y a deux fondements juridiques solides à cette décision : l'offre a été présentée hors délai et je fais partie du plan de reprise ce qui n'est autorisé que sur dérogation du procureur de la république", reconnaît Vincent Moindrot.

Le fondateur ne veut néanmoins pas baisser les bras. Il indique que la prochaine audience aura lieu le 25 janvier, les offres de reprise en liquidation seront alors examinées. Vincent Moindrot, qui souhaite continuer à faire partie de l'aventure, espère ainsi que Carlili sera de retour à temps pour les vacances scolaires d'hiver.



À lire aussi

Ma startup est un échec : voici 5 conseils pour rebondir



MADDYNEWS

La newsletter qu'il vous faut pour ne rien rater de l'actualité des startups françaises !

JE M'INSCRIS

Article écrit par Nadege Hubert

